

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2742

28 novembre 2007

SOMMAIRE

Apache Luxembourg Holdings I	131615	International Capital Investments Compa- ny Holding S.A.	131586
Bétons et Matériaux S.A.	131614	Intrapack Holding S.A.	131587
Bla Investments S.A.	131596	INVESCO PIT (Luxembourg) S.à r.l.	131611
Capital International UK Fund Manage- ment Company S.A.	131580	Irenne S.A.	131615
CCN S.A. (Centre Coordination Nationale pour l'Information, la Valorisation et le Compostage)	131570	Italylux S.A.	131595
Ceratool	131616	Komorniki Logistic Parc S.à.r.l.	131603
Château de Beggen s.a.	131596	Larrivet Holding S.A.	131586
Cloos S.A.	131614	Logix I S.à r.l.	131571
Combilux	131585	Manuel Investments S.A.	131590
Cored International Holding S.A.	131589	Materis Luxembourg S.à r.l.	131616
Cored International System Holding S.A.	131593	Motor Development International S.A. .	131588
Cored International System S.A.	131593	Naudi S.A.	131595
Corporate Network Administration Limi- ted	131570	Onyx S.A.	131616
CORSAIR (Luxembourg) N°1 S.A.	131571	Opaline Investissements S.A.	131611
CTG Participations S.A.	131593	Palladium Securities 1 S.A.	131570
DHC Luxembourg IV S. à r.l.	131581	Restaurant Pepe Bar S.à r.l.	131610
Etude et Propagation du Yoga Asbl	131610	Semtex Holding S.A.	131590
Evento S.à r.l.	131614	Société de Participations François Muller	131609
FIN & CO S.A.	131593	Société d'Investissements Schreder Inter- europa S.A.	131584
Finint S.A.	131596	Société Financière d'Essai S.A.	131610
Gast Michels S.à r.l.	131615	Telicse S.à r.l.	131611
Glacier Luxembourg One S.à r.l.	131610	Thames River Property (Securities) S.à r.l.	131587
Globetel Europe Limited	131571	The Century Fund Sicav	131580
Great German Nursing Homes B	131597	Thollon 30 SCI	131611
High Care Concept S. à r.l.	131603	Travelport Investor (Luxembourg) S.à r.l.	131580
Immobiliare Invest S.A.	131616	Vitol Holding II S.A.	131590
Immobilière Ehlinger S.A.	131597	W.W.T S.A.	131597
Incatrust	131570		

Incatrust, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 56.405.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007131299/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02347. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

CCN S.A. (Centre Coordination Nationale pour l'Information, la Valorisation et le Compostage), Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 29, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 44.191.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007131304/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09860. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Corporate Network Administration Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.
R.C.S. Luxembourg B 98.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007131308/5406/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2007, réf. LSO-CK00148. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070152222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Palladium Securities 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 103.036.

Extrait des résolutions adoptées lors du Conseil d'Administration du 2 Juillet 2007

- Est nommé réviseur d'entreprises, ERNST & YOUNG, société anonyme, dont le siège social est 7, Parc d'activité Syrdall L-5365 Luxembourg

- Le mandat du réviseur d'entreprises, ERNST & YOUNG, société anonyme, prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012 sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007131487/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05842. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

CORSAIR (Luxembourg) N°1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 89.629.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007131296/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00326. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Globetel Europe Limited, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 66.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007131309/5406/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2007, réf. LSO-CK00144. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070152223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Logix I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 120.180.

In the year two thousand and seven, on the first day of the month of October.

Before US Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. RCP1 (LUX) S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered offices at 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg,
2. FIRST INVESTORS HOLDING S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered offices at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg and
3. FREO INVESTORS GmbH, a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), incorporated under the laws of Germany and having its registered office at Kiefernweg 21, 64390 Erzhausen, Germany

All here represented by Mr. Christopher Dortschy, employee, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg by virtue of three proxies established under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented by their proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the limited liability company existing in Luxembourg under the name of LOGIX I S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of incorporated pursuant to a deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg dated 29 August 2006, published in the Mémorial, C no 2194 of November 23, 2006, the articles of association of which have been amended pursuant to a deed of M^e André Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg on November 23, 2006 published in the Mémorial C no 170 of February 13, 2007 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 120.180.

II. The Company's capital is set at twelve thousand seven hundred euros (EUR 12,700.-), represented by hundred twenty six (126) A shares and one (1) class B share of a par value of hundred euro (EUR 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

III. That the appearing parties represent the whole share capital of the Company and therefore declare that they have been informed of the agenda of this meeting and that therefore no redemption requests as referred to in article 6.7 of the articles of association were necessary.

IV. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Decrease of the Company's capital by cancellation of one class B share.
2. Abolishment of the different share classes.
3. Conversion of the existing shares into shares with the same rights and obligations.
4. Decrease of the nominal share value.
5. Full restatement of the Articles of Association of the Company.
6. Miscellaneous.

V. That the Shareholders have taken the following resolution according to the agenda:

First resolution

The Shareholders decide to decrease the Company's share capital by one hundred euros (EUR 100.-) from its present amount of twelve thousand seven hundred (EUR 12,700.-) to twelve thousand six hundred (EUR 12,600.-) by cancellation of one (1) Class B share with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) and reimbursement of the corresponding nominal value.

Second resolution

The Shareholders decide to abolish the different share classes (class A and class B shares).

Third resolution

The Shareholders decide to convert the existing one hundred and twenty six (126) Class A shares into shares with the same rights and obligations.

Fourth resolution

The Shareholders decide that the nominal value of the shares shall be henceforth fifty cents (EUR 0.50) each. As a consequence Company's share capital will be represented by twenty five thousand two hundred (25,200) shares.

Fifth resolution

The articles of association have been fully restated so as to read henceforth as follows:

«I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name LOGIX I S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

2.3. No permanent establishment nor branch may be established abroad without the prior approval of the single partner or by partners owning more than 75% of the share capital of the Company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of equity stake, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stake. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and stand security in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise issue guarantees over all or over some of its assets.

3.4. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand six hundred euros (EUR 12,600.-) represented by twenty-five thousand two hundred (25,200) shares in registered form with a par value of fifty cents (EUR 0,50) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. Prior to the transfer of all or part of his shares, any partner must notify such transfer to the Company. The general meeting of partners may resolve that all or part of the offered shares shall be assigned, according to the terms and conditions set for the proposed transfer:

- a) to the Company, within the limits set forth by the law,
- b) to other partner(s), or
- c) to a designated third party.

6.5. A partner may request the Company to redeem all or part of his shares. Any redemption request from a partner shall be submitted to the prior approval of the general meeting of partners which may resolve that all or part of such shares shall be assigned:

- a) to the Company, within the limits set forth by the law,
- b) to other partner(s), or
- c) to a designated third party.

6.6. All or part of the shares of a partner may have to be redeemed by the Company if such shares have been transferred in violation of clause 6.3 or 6.4. above

6.7. All and any shares redeemed in accordance with clause 6.5. or 6.6. above shall be cancelled forthwith and all rights attached thereto shall be extinguished.

6.8. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.9. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. The manager(s) do not need to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations in accordance with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there is more than one manager, by any one manager of category A and any one category B manager acting jointly.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least three days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any one Category A manager and any one category Category B manager or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners**Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than 75% of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by 90% of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits**Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of same year

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le premier jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. RCP1 (LUX) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeoise ayant son siège social à 121, Avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg,

2. FIRST INVESTORS HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeoise ayant son siège social à 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg et

3. FREO INVESTORS GmbH, une société à responsabilité limitée de droit allemand ayant son siège social à Kiefernweg 21, D - 64390 Erzhäusen,

ici représentée par M. Christopher Dortschy, employé privée, avec adresse professionnelle à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en vertu de trois procurations donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations après signature ne varient par la mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps,

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de LOGIX I S.à.r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, constituée suivant acte de M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 29 août 2006, publié au Mémorial C sous le numéro 2194 du 23 novembre 2006, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du M^e André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C sous le numéro 170 du 13 février 2007 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 120.180.

II. Le capital social de cette Société est de douze mille sept-cent euros (EUR 12.700,-) représenté par cent vingt-six (126) parts sociales classe A et une (1) part sociale class B d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

III. Que le comparant représente la totalité du capital social et qu'en conséquence aucune demande de rachat de parts sociales (tel que prévu par l'article 6.7 des statuts) n'est nécessaire.

IV. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction du capital social par annulation d'une part sociale classe B
2. Abolition des différentes classes des parts sociales.
3. Conversion des parts existantes dans des parts avec les mêmes droites et engagements.
4. Diminution de la valeur nominale des parts sociales.
5. Refonte complète des statuts.
6. Divers.

V. Que les associés ont pris sur ordre du jour conforme les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de réduire le capital social d'un montant de cent euro (EUR 100,-) afin de le ramener de son montant actuel de douze mille sept cent euro (EUR 12.700,-) à douze mille six cent euro (12.600,-) par annulation d'une (1) part sociale classe B d'une valeur nominale de cents euro (EUR 100,-) chacune et remboursement de la valeur nominale correspondante.

Deuxième résolution

Les associés décident d'abolir les différentes classes de parts sociales.

Troisième résolution

Les associés décident de convertir les cent vingt-six (126) parts sociales existantes dans des parts avec les mêmes droits et obligations.

Quatrième résolution

Les associés décident de réduire la valeur nominale des parts sociales d'un montant des cent euro (EUR 100,-) chacune à un montant de cinquante cents (EUR 0,50). Par conséquence le capital social sera représenté par vingt cinq mille deux cents (25.200) parts sociales.

Cinquième résolution

Les statuts de la société sont entièrement modifiés pour leur donner désormais la teneur suivante:

«I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination LOGIX I S.à r.l., (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

2.3. Aucun établissement permanent ou succursale ne peut être créé à l'étranger sans l'accord préalable de l'associé unique ou des associés représentant au moins la moitié (1/2) du capital social de la Société.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. L'objet social de la Société inclut également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) représenté par vingt-cinq mille deux cents (25.200) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cinquante cents (EUR 0,50) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Préalablement au transfert de tout ou partie de ses parts sociales, chaque associé doit notifier un tel transfert à la Société.

L'Assemblée Générale des Associés peut décider que tout ou partie des parts sociales offertes peuvent être attribuées, selon les termes et conditions définies pour le transfert proposé:

- a) à la société, dans les limites prévues par la loi;
- b) aux autres associés, ou
- c) à une partie tierce désignée.

6.5. Tout associé peut demander à la Société le rachat de tout ou partie de ses parts sociales. Toute demande de rachat d'un associé doit être soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés qui peut décider que tout ou partie de ces parts sociales soit attribuées:

- a) à la société, dans les limites prévues par la loi;
- b) aux autres associés, ou

c) à une partie tierce désignée.

6.6. Tout ou partie des parts sociales d'un associé peuvent être rachetées par la Société si ces parts sociales ont été transférées en violation des articles 6.3. ou 6.4. définis précédemment.

6.7. Toutes les parts sociales rachetées en conformité avec les articles 6.5. ou 6.6. seront annulées et tous les droits attachés seront éteints.

6.8. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.9. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B agissant conjointement.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou, le cas échéant, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. Dortschy, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 octobre 2007, Relation: GRE/2007/4460. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 novembre 2007

J. Seckler.

Référence de publication: 2007131408/231/475.

(070152372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Capital International UK Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 65.602.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 octobre 2007.

J. P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Company Administration

Signature

Référence de publication: 2007131362/13/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00345. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Travelport Investor (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 119.707.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 2117 du 14 novembre 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRAVELPORT (LUXEMBOURG) S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2007131361/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2007, réf. LSO-CJ09035. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

The Century Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 84.881.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 octobre 2007.

J. P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Company Administration

Signature

Référence de publication: 2007131363/13/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00348. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

DHC Luxembourg IV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 121.012.

In the year two thousand and six, on the twenty first day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch,

was held an extraordinary general meeting of the associates of DHC LUXEMBOURG IV S. à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 13th October 2006 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

The articles were amended for the last time on 18th December 2006 by deed of the undersigned notary not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting is declared open with M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair. There was appointed as secretary Me Philippe Prussen, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer M^e Céline Larmet, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all

- (a) five thousand and seventy seven (5,077) Class B Shares,
- (b) nine thousand five hundred (9,500) Class H Shares,
- (c) five hundred (500) Class K Shares,
- (d) eighteen thousand four hundred and ninety six (18,496) Class M Shares,
- (e) five hundred (500) Class T Shares,
- (f) fourteen thousand four hundred seventy eight (14,478) Class U Shares,
- (g) five hundred (500) Class Z Shares and
- (h) five hundred (500) Category X Shares

in issue were represented at the general meeting and the shareholders of the Company and declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

2. That the agenda of the meeting was as follows:

1. Increase of the issued share capital of the Company by fifty seven thousand six hundred and seventy five Euro (€ 57,675.-) by acceptance of the contribution in kind by the Subscribers set out hereafter of fifty seven thousand six hundred sixty seven (57,667) class A shares in issue in TULLAMORE ALPHA LIMITED, a limited liability company incorporated under the laws of Ireland with registered office at 2, Harbourmaster Place, International Financial Services Centre, Dublin 1 and registered under number 422974 against the issue of two thousand three hundred (2,307) Class T shares in the Company each at a nominal value and subscription price of twenty five euro (€ 25) (the «Contribution in Kind»); approval of the valuation of the Contribution in Kind at fifty seven thousand six hundred and seventy five Euro (€ 57,675.-); subscription to the new shares by the Subscribers set out hereafter, payment of the Contribution in Kind and issue of the new shares;

2. consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation;

Subscriber	Class of Shares	Number of Shares
(1) DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES ONE LIMITED	T	667
(2) DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES TWO LIMITED	T	720
(3) DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES THREE LIMITED	T	173
(4) DOUGHTY HANSON &CO IV NOMINEES FOUR LIMITED	T	621
(5) OFFICERS NOMINEES T 126 LIMITED	T	126
Total	T	2,307

After deliberation the meeting unanimously resolved as follows:

Sole Resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company to one million two hundred and ninety six four hundred and fifty Euro (€ 1,296,450.-) by acceptance of the contribution in kind by the Subscribers as set out in the

Agenda of fifty seven six hundred and sixty seven (57,667) class A shares in issue in TULLAMORE ALPHA LIMITED, a limited liability company incorporated under the laws of Ireland with registered office at 2, Harbourmaster Place, International Financial Services Centre, Dublin 1 and registered under number 422974 against the issue of two thousand three hundred and seven (2,307) Class T shares in the Company each at an nominal value and subscription price of twenty five euro (€ 25.-) (the «Contribution in Kind»).

The above Contribution in Kind has been the subject of a report of the board of managers of the Company dated 21 December 2006.

The conclusion of such report reads as follows:

«In view of the above, the Board of Managers believe that the value of the Contribution in Kind being 57,667 class A shares in issue in TULLAMORE ALPHA LIMITED amounts to at least € 57,675.-, being at least equal to the subscription price of the shares to be issued by the Company (2,307 Class T shares for a total subscription price of € 57,675.-).»

Pursuant to the above, it is resolved to value the Contribution in Kind at fifty seven thousand six hundred and seventy five Euro (€ 57,675.-).

There appeared the Subscribers, all represented by M^e Toinon Hoss prenamed and subscribed to the new shares as set out in the Agenda. The new shares so issued are paid by way of transfer to the Company of the Contribution in Kind.

Proof of the transfer of the Contribution in Kind to the Company was shown to the undersigned notary.

In order to reflect the resolution above, it is resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation to read as follows:

«The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of one million two hundred and ninety six four hundred and fifty Euro (€ 1,296,450.-) divided into five thousand and seventy seven (5,077) Class B Shares, nine thousand five hundred (9,500) Class H Shares, five hundred (500) Class K Shares, eighteen thousand four hundred and ninety six (18,496) Class M Shares, two thousand eight hundred and seven (2,807) Class T Shares, fourteen thousand four hundred seventy eight (14,478) Class U Shares, five hundred (500) Class Z Shares and five hundred (500) Category. X Shares, each with a nominal value of twenty five Euro (€ 25.-).»

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at two thousand five hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de DHC LUXEMBOURG IV S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 13 octobre 2006, publié au Mémorial numéro 2314 du 12 décembre 2006.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 18 décembre 2006 par acte du notaire soussigné.

L'assemblée a été présidée par M^e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il a été désigné comme secrétaire M^e Philippe Prussen, maître en droit, demeurant à Luxembourg et comme scrutateur M^e Céline Larmet, maître en droit, demeurant à Luxembourg. Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte de la liste de présence que tous les

- (a) cinq mille soixante dix sept (5.077) Parts Sociales de Classe B,
- (b) neuf mille cinq cent (9.500) Parts Sociales de Classe H,
- (c) cinq cent (500) Parts Sociales de Classe K,
- (d) dix huit mille quatre cent quatre vingt seize (18.496) Parts Sociales de Classe M,
- (e) cinq cent (500) Parts Sociales de Classe T,
- (f) quatorze mille quatre cent soixante dix-huit (14.478) Parts Sociales de Classe U,
- (g) cinq cent (500) Parts Sociales de Classe Z et

(h) cinq cent (500) Parts Sociales de Catégorie X,

en émission sont représentées à l'assemblée générale et les associés de la Société ont déclaré avoir été préalablement informé de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée étant le suivant:

Augmentation du capital social émis de la Société de cinquante sept mille six cent soixante quinze Euro (€ 57.675,-) par l'acceptation de l'apport en nature par les souscripteurs énoncé ci-dessous de cinquante sept mille six cent soixante sept (57.667) actions de classe A de TULLAMORE ALPHA LIMITED, une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée sous le droit irlandais avec siège social à 2, Harbourmaster Place, International Financial Services Centre, Dublin 1 et enregistrée sous le numéro 422974 (l'«Apport en Nature») contre l'émission d'un total de deux mille trois cent sept (2.307) parts sociales de Class T dans la Société avec une valeur nominale et un prix de souscription de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune; approbation de l'évaluation du total de l'Apport en Nature à cinquante sept mille six cent soixante quinze Euro (€ 57.675,-); souscription aux nouvelles parts sociales par les Souscripteurs désignés ci-dessous, paiement de l'Apport en Nature et émission des nouvelles parts sociales;

2. modification en conséquence de l'article 5 des statuts;

Souscripteur	Classe de parts sociales	Nombre de parts sociales
(1) DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES ONE LIMITED	T	667
(2) DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES TWO LIMITED	T	720
(3) DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES THREE LIMITED	T	173
(4) DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES FOUR LIMITED	T	621
(5) OFFICERS NOMINEES LIMITED	T	126
Total	T	2.307

Après délibération, l'assemblée a décidé à l'unanimité comme suit:

Résolution Unique

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à un million deux cent quatre vingt six mille quatre cent cinquante (€ 1.296.450,-) par l'acceptation de l'apport en nature par les souscripteurs énoncés dans l'ordre du jour de cinquante sept mille six cent soixante sept (57.667) actions de classe A de TULLAMORE ALPHA LIMITED, une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée sous le droit irlandais avec siège social à 2, Harbourmaster Place, International Financial Services Centre, Dublin 1 et enregistrée sous le numéro 422974 (l'«Apport en Nature») contre l'émission d'un total de deux mille trois cent sept (2.307) parts sociales de Class T dans la Société avec une valeur nominale et un prix de souscription de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune (l'«Apport en Nature»).

L'Apport en Nature ci-dessus a été l'objet d'un rapport du conseil de gérance de la Société daté du 21 décembre 2006.

La conclusion d'un tel rapport étant la suivante:

«En regard de ce que précède, le Conseil de Gérance croit que la valeur de l'Apport en Nature étant 57.667 actions de class A dans TULLAMORE ALPHA LIMITED s'élève à au moins € 57.675,-, étant au moins égal au prix de souscription des parts sociales de la Classe T a émettre par la Société (2.307 parts sociales de la Classe T pour un prix de souscription total de € 57.675,-)»

Suivant ce que précède, il est décidé d'évaluer l'Apport en Nature à cinquante sept mille six cent soixante quinze Euro (€ 57.675,-).

Sont apparu les Souscripteurs, tous représentés par M^e Toinon Hoss prénommée, et ont souscrit les nouvelles parts sociales tel que mentionné dans l'ordre du jour. Les nouvelles parts sociales ainsi émises sont payées par transfert à la Société de l'Apport en Nature.

Preuve du transfert de l'Apport en Nature a été montrée au notaire soussigné.

Afin de refléter la résolution ci-dessus, il a été décidé de modifier l'article 5.1 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«La Société a un capital social émis et entièrement libéré de un million deux cent quatre vingt seize mille quatre cent cinquante Euro (€ 1.296.450,-) représenté cinq mille soixante dix sept (5.077) Parts Sociales de Classe B, neuf mille cinq cent (9.500) Parts Sociales de Classe H, cinq cent (500) Parts Sociales de Classe K, dix huit mille quatre cent quatre vingt seize (18.496) Parts Sociales de Classe M, deux mille huit cent sept (2.807) Parts Sociales de Classe T, quatorze mille quatre cent soixante dix-huit (14.478) Parts Sociales de Classe U, cinq cent (500) Parts Sociales de Classe Z et cinq cent (500) Parts Sociales de Catégorie X, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'assemblée a été déclarée terminée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la environ deux mille cinq cents Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais a constaté qu'à la demande des parties, les présents procès-verbaux sont rédigés en anglais suivi par une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes parties, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Fait à Luxembourg, le jour pré mentionné.

Après avoir lu ces procès-verbaux, les membres du Bureau ont signé ensemble avec le notaire l'acte présent.

Signé: T. Hoss, P. Prussen, C. Larmet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 janvier 2007, vol. 440, fol. 60, case 10. — Reçu 576,75 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 janvier 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007131477/242/178.

(070152263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

S.I.E. S.A., Société d'Investissements Schreder Intereuropa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 22.138.

L'an deux mille sept, le onze octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée SOCIETE D'INVESTISSEMENTS SCHREDER INTEREUROPA S.A., en abrégé S.I.E., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Section B sous le numéro 22.138, constituée suivant acte reçu en date du 12 novembre 1984, publié au Mémorial C numéro 331 du 7 décembre 1984.

L'assemblée est présidée par Monsieur Fons Mangen, Réviseur d'Entreprises, demeurant à Ettelbruck.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 2.428 (deux mille quatre cent vingt-huit) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de EUR 13.750,-(treize mille sept cent cinquante Euros), par retrait et annulation de 11 (onze) actions propres rachetées par la société, en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 3.035.000,- (trois millions trente-cinq mille Euros) à EUR 3.021.250,-(trois millions vingt et un mille deux cent cinquante Euros) représenté par 2.417 (deux mille quatre cent dix-sept) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

2. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de EUR 13.750,- (treize mille sept cent cinquante Euros), par le retrait et l'annulation de 11 (onze) actions propres, rachetées par la Société, en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 3.035.000,- (trois millions trente-cinq mille Euros) à EUR 3.021.250,- (trois millions vingt et un mille deux cent cinquante Euros), représenté par 2.417 (deux mille quatre cent dix-sept) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires, suite à la résolution qui précède, décide de modifier l'article 5 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 3.021.250,- (trois millions vingt et un mille deux cent cinquante Euros), représenté par 2.417 (deux mille quatre cent dix-sept) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: F. Mangen, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, LAC/2007/30890. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007131461/211/61.

(070152098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Combilux, Société Anonyme.

Siège social: L-3201 Bettembourg, Container Terminal Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 35.266.

L'an deux mille sept, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMBILUX, avec siège social à L-3201 Bettembourg, Container Terminal Bettembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 35266, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 1990, publié au Mémorial C numéro 480 du 27 décembre 1990,

ayant d'après ses statuts un capital social de vingt millions de francs (20.000.000,- frs.), soit après conversion en euros quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept euros zéro cinq cents (495.787,05 EUR).

L'assemblée est présidée par Monsieur Daniel Fondu, employé privé, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

L'assemblée choisit comme scrutateurs:

- Madame Sandrine Bellatreccia, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

- Monsieur Nicolas Gavage, employé privé, demeurant professionnellement à L-1616 Luxembourg, 9, Place de la Gare; et désigne comme secrétaire Madame Anne-Laure Supera, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'INTERAUDIT S.à r.l. comme liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales et la faculté d'accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où celle-ci est requise.

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

4. Divers.

Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les 200 actions émises de la société, 164 actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

Que le bureau déclare et constate que les actionnaires ont été convoqués suivant les prescriptions légales.

Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg section B numéro 29501.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales et de la faculté d'accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où celle-ci est requise.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs de la société à savoir Messieurs François Benoy, Jean-Luc Melard, Gilbert Conter, Guy Besch, Alex Kremer, Arthur Lorang, Pierre Gramegna, Francis Schutz, Thierry Nothum, Gilles Osch et René Thein ainsi qu'au commissaire aux comptes de la société à savoir Monsieur Henri Rinnen pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille cinquante euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Fondu, S. Bellatreccia, N. Gavage, A.-L. Supera, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 octobre 2007, Relation GRE/2007/4418. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 novembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007131411/231/67.

(070151962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Larrivet Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 78.477.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007131344/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00351. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

International Capital Investments Company Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 38.612.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2007131343/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00344. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Thames River Property (Securities) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 106.788.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007131342/257/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00361. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Intrapack Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 56.840.

L'an deux mille sept, le neuf octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTRAPACK HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 56.840, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 octobre 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations C numéro 39 du 30 janvier 1997, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Katia Roti, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les cent cinquante (150) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Dissolution anticipée de la société.
- 2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
- 3.- Décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

La société KERAM ETABLISSEMENT, ayant son siège à 5, Aeulesstraße, FL-9490 Vaduz, représentée par son administrateur Dr. Lur Werner Keicher.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la dite société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. Moreschi, S. Wolter-Schieres, K. Roti, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007. Relation: LAC/2007/31565. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007131474/242/63.

(070152244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Motor Development International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 38.747.

L'an deux mille sept, le six août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Guy Negre, ingénieur, président du conseil d'administration de la société anonyme luxembourgeoise MOTOR DEVELOPMENT INTERNATIONAL S.A., ayant son adresse professionnelle à F-06516 Carros Cedex, Zone Industrielle n° 3405 - 4^{ème} avenue - BP 547, mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme «MOTOR DEVELOPMENT INTERNATIONAL S.A.» avec siège social à Luxembourg, 23, rue Beaumont, en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du conseil d'administration de ladite société en sa réunion du 25 juin 2007.

Un extrait certifié conforme du procès-verbal de cette réunion, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et par le notaire instrumentaire, restera annexé aux présentes avec lesquelles il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

- La société anonyme MOTOR DEVELOPMENT INTERNATIONAL S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître André Jean Joseph Schwachtgen, alors de résidence à Luxembourg, en date du 18 novembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 193 du 11 mai 1992. Les statuts furent modifiés plusieurs fois et en dernier lieu par le notaire instrumentant en date du 25 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2095 du 9 novembre 2006.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros et onze centimes (49.578,71 €) représenté par quarante mille (40.000) actions sans désignation de valeur nominale.

- Les statuts de la société prévoient en leur article cinq, deuxième alinéa et suivants:

«Le capital autorisé est fixé à cinq millions euros (5.000.000,- €) représenté par deux cent mille (200.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.»

- Suivant acte reçu par M^e André Jean Joseph Schwachtgen, préqualifié, en date du 29 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 187 du 14 février 2004, l'autorisation au conseil d'administration de réaliser le capital social autorisé a été prorogée jusqu'au 14 février 2009.

En vertu du capital autorisé et en exécution de la décision précitée du conseil d'administration du 25 juin 2007, le conseil d'administration a décidé de réaliser une première tranche du capital autorisé et ce à concurrence de deux millions cinq cent trente-sept mille cinq cent seize euros vingt-quatre centimes (2.537.516,24 €) pour le porter de son montant actuel de quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros et soixante et onze centimes (49.578,71 €) à deux millions cinq cent quatre-vingt-sept mille quatre-vingt-quatorze euros quatre-vingt-quinze centimes (2.587.094,95 €) représenté par soixante-treize mille deux cent quatre-vingt-douze (73.292) actions sans désignation d'une valeur nominale.

En vertu du capital autorisé et en exécution de la résolution précitée du conseil d'administration en date du 25 juin 2007, les administrateurs de la Société ont obtenu et accepté la souscription à trente-trois mille deux cent quatre-vingt-douze (33.292) actions nouvelles. Les actions nouvelles sont souscrites par des actionnaires existants conformément au tableau de souscription annexé aux présentes.

Il a été justifié au notaire soussigné par une attestation bancaire qui le constate expressément, que la somme de deux millions cinq cent trente-sept mille cinq cent seize euros et vingt-quatre cents (2.537.516,24 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Le conseil d'administration a, dans sa réunion précitée, donné mandat au Président Monsieur Guy Nègre de faire acter l'augmentation de capital ainsi intervenue dans les formes légales par-devant notaire et de faire constater la modification des statuts qui en résulte.

En conséquence de cette augmentation du capital, l'article 5, premier alinéa des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital souscrit est fixé à deux millions cinq cent quatre-vingt-sept mille quatre-vingt-quatorze euros, quatre-vingt-quinze centimes (EUR 2.587.094,95) représenté par soixante-treize mille deux cent quatre-vingt-douze (73.292) actions sans désignation de valeur nominale.»

Les autres alinéas de l'article cinq restent inchangés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé le présent acte avec nous notaire.

Signé: G. Negre, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, LAC/2007/22414. — Reçu 25.375,16 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007131508/5770/74.

(070152188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Cored International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.978.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Pour **CORED INTERNATIONAL HOLDING S.A.**

Signature

Référence de publication: 2007131360/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, réf. LSO-CJ08054. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Manuel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 108.431.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 2 octobre 2007

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, Président;
- Madame Caroline Medici, gérante, demeurant à 3, Barhalten, CH-6048 Horw;
- Monsieur Alexander Studhalter, expert-comptable, demeurant à 8, Mathofstrand, CH-6000 Luzern 14.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007131485/534/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06684. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070152350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Semtex Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 61.738.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 2 octobre 2007

Conformément à l'article 51, alinéa 4 de la loi Fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination par voie de cooptation de Monsieur Norbert Schmitz, adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, au titre d'administrateur provisoire en remplacement de Madame Rachel Backes, démissionnaire.

Cette nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale aux fins d'élection définitive.

SEMTEX HOLDING S.A.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007131492/1023/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06163. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Vitol Holding II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 43.512.

—
In the year two thousand and seven, on the eighth day of October.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of VITOL HOLDING II S.A., a Luxembourg limited liability company (société anonyme), having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 43.512, incorporated pursuant to a deed in Curaçao dated 13 December 1989 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acted in replacement of the undersigned notary, then residing in Mersch, dated January 4, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 1329 of July 2, 2007.

The Meeting is opened by Mrs. Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Schouweiler.

The Chairman appoints as Secretary of the Meeting Mrs. Liliane Freichel, private employee, residing in Mersch.

The General Meeting elects as Scrutineer of the Meeting Mrs. Annick Braquet, private employee, residing in Chantemelle.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the Meeting is the following:

1. Conversion of 1,746 shares P2003 into 1,746 shares Di 2003/2007, creation of a class Di 2003/2007 reserve account and allocation to the Di 2003/2007 reserve account of such portion of the P 2003 reserve account which pertains to the shares P 2003 so converted into Di 2003/2007.

2. Reduction of the share capital of the Company by an amount of USD 138,180.- as a result of the repurchase by the Company and subsequent cancellation of 15 shares P 2001, 2,868 shares P 2003 and 1,723 shares Di 2003/07; and

3. Subsequent amendment to article 5.1 of the Articles.

II. The proxyholder representing the sole shareholder and the number of the shares it holds are shown on an attendance list. This attendance list as well as the proxy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party, the officers of the Meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the issued share capital of the Company is represented at the Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV. The Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to convert one thousand seven hundred and forty-six (1,746) shares P2003 into one thousand seven hundred and forty-six (1,746) shares Di 2003/2007, to create a class Di 2003/2007 reserve account and to allocate the Di 2003/2007 reserve account of such portion of the P 2003 reserve account which pertains to the shares P 2003 so converted into Di 2003/2007.

Second resolution

The Meeting resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of one hundred and thirty-eight thousand one hundred and eighty U.S. Dollars (USD 138,180.-) so as to bring it from its present amount of two million nine hundred and eighty-two thousand three hundred and thirty U.S. Dollars (USD 2,982,330.-) down to two million eight hundred forty-four thousand one hundred and fifty United States dollars (USD 2,844,150.-) as a result of the repurchase by the Company and the subsequent cancellation of fifteen (15) shares P 2001, two thousand eight hundred and sixty-eight (2,868) shares P 2003 and one thousand seven hundred and twenty-three (1,723) shares Di 2003/07.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

«5.1. The Company has a subscribed capital of two million eight hundred forty-four thousand one hundred and fifty United States dollars (USD 2,844,150.-), divided into ninety-four thousand eight hundred and five (94,805) shares having a par value of thirty United States dollars (USD 30.-) per share, classified as follows:

- thirty-four thousand seven hundred and six (34,706) shares are non-voting preferred shares called shares P in the following series: five thousand ninety (5,090) shares P 2003 and twenty-nine thousand six hundred and sixteen (29,616) shares P 2005;

- ninety-nine (99) shares are non-voting preferred shares called shares Di in the following series: thirteen (13) shares Di 2000/2004, thirteen (13) shares Di 2000/2005, twenty-four (24) shares Di 2001/2005, twenty-six (26) shares Di 2001/2006 and twenty-three (23) shares Di 2003/2007;

- sixty thousand (60,000) shares are ordinary voting shares issued in the following series: D 2007.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit octobre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de VITOL HOLDING II S.A., un société anonyme, ayant son siège sociale au 2, rue Joseph Hackin, L- 1746 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43.512, constituée suivant acte à Curaçao daté du 13 décembre 1989 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, ayant agi en remplacement du notaire instrumentant, en date du 4 janvier 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1329 du 2 juillet 2007.

L'Assemblée est présidée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

La Présidente désigne comme Secrétaire de l'Assemblée Madame Liliane Freichel, employée privée, demeurant à Mersch.

L'Assemblée des actionnaires désigne comme Scrutateur de l'Assemblée Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à Chantemelle.

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, la Présidente déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Conversion de 1.746 actions P 2003 en 1.746 actions Di 2003/2007, création d'un compte de réserve pour la classe d'actions Di 2003/2007 et affectation au compte de réserve de la classe d'actions Di 2003/2007 de la portion du compte de réserve de la classe d'actions P 2003 se rapportant aux actions P 2003 ainsi converties en actions Di 2003/2007.

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de USD 138.180,- par le rachat par la Société et l'annulation subséquente de 15 actions P 2001, 2.868 actions P 2003 et 1.723 actions Di 2003/2007.

6. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts.

II. Le mandataire représentant l'actionnaire unique et le nombre d'actions détenues par lui sont mentionnés sur une liste de présence. Cette liste de présence, ainsi que la procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante, le Président, le Secrétaire et le Scrutateur ainsi que par le notaire soussigné, demeureront annexés au présent acte.

III. Il ressort de la présente liste de présence que l'entièreté du capital social souscrit de la Société est représentée à la présente Assemblée. l'Assemblée peut donc valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

IV. L'Assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide, de convertir mille sept cent quarante-six (1.746) actions P 2003 en mille sept cent quarante-six (1.746) actions Di 2003/2007, création d'un compte de réserve pour la classe d'actions Di 2003/2007 et affectation au compte de réserve de la classe d'actions Di 2003/2007 de la portion du compte de réserve de la classe d'actions P 2003 se rapportant aux actions P 2003 ainsi converties en actions Di 2003/2007.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent trente-huit mille cent quatre-vingts Dollars des Etats-Unis (USD 138.180,-) pour le ramener de son montant actuel de deux millions neuf cent quatre-vingt-deux mille trois cent trente Dollars des Etats-Unis(USD 2.982.330,-) à deux millions huit cent quarante-quatre mille cent cinquante Dollars des Etats-Unis (USD 2.844.150,-) par le rachat par la Société et l'annulation subséquente de quinze (15) actions P 2001, deux mille huit cent soixante-huit (2.868) actions P 2003 et mille sept cent vingt-trois (1.723) actions Di 2003/2007.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui devra désormais avoir la teneur suivante:

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux millions huit cent quarante-quatre mille cent cinquante dollars des Etats-Unis (USD 2.844.150,-) représenté par quatre-vingt-quatorze mille huit cent cinq (94.805) actions d'une valeur nominale de trente dollars des Etats-Unis (USD 30,-) chacune, classifiées comme suit:

- Trente quatre mille sept cent six (34.706) actions sont des actions préférentielles sans droit de vote appelées actions P dans les catégories suivantes: cinq mille quatre-vingt-dix (5.090) actions P 2003, et vingt-neuf mille six cent seize (29.616) actions P 2005;

- Quatre-vingt-dix-neuf (99) actions sont des actions préférentielles sans droit de vote appelées actions Di dans les catégories suivantes: treize (13) actions Di 2000/2004, treize (13) actions Di 2000/2005, vingt-quatre (24) actions Di 2001/2005, vingt-six (26) actions Di 2001/2006 et vingt-trois (23) actions Di 2003/2007;

- Soixante mille (60.000) actions sont des actions ordinaires avec droit de vote émises dans la catégorie suivante: D 2007.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande desdites parties comparantes, il est précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Wolter-Schieres, L. Freichel, A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007. Relation: LAC/2007/31562. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007131486/242/130.

(070152352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

FIN & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 45.029.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007131351/766/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05623. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

CTG Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 122.969.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2006 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Erwähnung zum Zwecke der Veröffentlichung im Amtsblatt, Sammlung der Gesellschaften und Vereine.

Luxemburg, den 4. Oktober 2007.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2007131345/1729/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00386. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Cored International System S.A., Société Anonyme,

(anc. Cored International System Holding S.A.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.216.

L'an deux mille sept, le neuf octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CORED INTERNATIONAL SYSTEM HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 82.216, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 11 mai 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1127 du 7 décembre 2001, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 2 février 2005, publié au Mémorial numéro 920 du 21 septembre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Katia Roti, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Abandon du régime fiscal sur les sociétés anonymes holding régies par la loi du 31 juillet 1929 et adoption de l'objet social commercial général des sociétés de participations financières.

2. Modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

3.- Modification de la dénomination sociale en CORED INTERNATIONAL SYSTEM S.A.

4.- Modification subséquente de l'article premier des statuts.

5.- Modification de l'article onze des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal sur les sociétés anonymes holding régies par la loi du 31 juillet 1929, d'adopter un nouvel objet et de modifier en conséquence l'article deux des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de CORED INTERNATIONAL SYSTEM HOLDING S.A., en CORED INTERNATIONAL SYSTEM S.A.

131595

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CORED INTERNATIONAL SYSTEM S.A.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article onze des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts. »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Moreschi, S. Wolter-Schieres, K. Roti, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, Relation: LAC/2007/31564. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007131495/242/88.

(070152416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Italylux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 48.046.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire le 20 mars 2007

Acceptation de la démission de Monsieur Jean Bintner en tant qu'Administrateur. Acceptation de la nomination de Monsieur Norbert Schmitz, adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, comme nouvel Administrateur, en remplacement de Monsieur Jean Bintner, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

ITALYLUX S.A.

FMS SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007131490/1023/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06166. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Naudi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 68.975.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire le 22 mai 2007

Acceptation de la démission de Madame Rachel Backes en tant qu'Administrateur. Acceptation de la nomination de Monsieur Norbert Schmitz, adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, comme nouvel Administrateur, en remplacement de Madame Rachel Backes, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

NAUDI S.A.

S.G.A. SERVICES SA

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2007131491/1023/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06164. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Château de Beggen s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 4.652.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2006 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.
Erwähnung zum Zwecke der Veröffentlichung im Amtsblatt, Sammlung der Gesellschaften und Vereine.

Luxemburg, den 4. Oktober 2007.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2007131346/1729/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00383. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Bla Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 97.521.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue de manière extraordinaire à 8.00 heures le 9 juillet 2007*

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

administrateurs:

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- Mme Bourkel Anique, 8 rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Vancheri Alexandre, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

administrateur-délégué:

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

commissaire aux comptes:

- WILBUR ASSOCIATES LTD., Rosenbergstrasse 1, CH-8304 Wallisellen Zürich;

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2007 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2008.

6- L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société du 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, au 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, avec effet au 1^{er} août 2007

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 9.00 heures.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007131774/766/28.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08146. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070152423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Finint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 52.369.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FININT S.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Agent Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2007131661/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2007, réf. LSO-CK00208. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

**Immobilière Ehlinger S.A., Société Anonyme,
(anc. W.W.T.S.A.).**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 72.893.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007131579/762/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08457. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070152051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Great German Nursing Homes B, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 133.031.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the fifteenth day of October.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

PRESIDENTIAL NURSING HOMES HOLDINGS, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2A, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.143, incorporated by a deed of the notary Paul Decker, on 13 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, C n ° . 281 on 1 March 2007

here represented by Mr Max Mayer, employee, residing in L-2551 Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on September 24th, 2007.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party intends to incorporate a société à responsabilité limitée unipersonnelle, the Articles of which it has established as follows:

«Title I. Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée» which will be governed by actual laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies such as amended.

Art. 2. The object of the Company is the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, all real estate operations, with the exception of those reserved to a dealer in real estate, and those concerning the placement and management of money.

The object of the Company is also to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The Company shall be considered as a financial participations company according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The private limited liable Company is incorporated under the name of GREAT GERMAN NURSING HOMES B.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.
The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred and twenty-five euros (EUR 125.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. If there is more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior unanimous approval of the shareholders. The Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

Title III. Management

Art. 8. Board of managers.

8.1. The Company is managed by at least four managers, appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office of whom two shall be designated as Class A managers and two shall be designated as Class B managers. The managers do not need to be shareholders.

8.2. The managers may be dismissed ad nutum by an unanimous vote of the board of managers of the sole shareholder of the Company.

Art. 9. Powers of the board of managers.

9.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations in accordance with the Company's object.

9.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either managers or not, by any Class A manager and any Class B manager acting jointly.

Art. 10. Procedure.

10.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager in accordance with any joint venture agreement entered into between the Shareholders from time to time.

10.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 72 hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

10.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers.

10.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

10.5 The board of managers can validly deliberate and act only if at least one Class A Manager and one Class B Manager is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast including at least one Class A Manager and one Class B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

10.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 11. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 9.2. of these Articles.

Title IV. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The sole shareholder exercises the powers devolved to a meeting of shareholders by the dispositions of the foresaid law of August 10th, 1915.

12.2. If there is more than one shareholder, each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of Shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Any shareholders' decisions are only validly taken by unanimous vote of the board of managers of the sole shareholder of the Company.

Title V. Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 14. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of the same year.

Art. 15. Each year, on the thirty-first day of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent (5%) annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole shareholder or distributed among the shareholders if there is more than one. However, the sole shareholder or, as the case may be, a meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. Dissolution

Art. 16. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a shareholder. In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole shareholder or by a general meeting of shareholders. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts. The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole shareholder or, as the case may be, distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Title VII. General provisions

Art. 17. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the shareholders shall refer to the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.»

Subscription and Payment

All the shares have been entirely subscribed by the private liable company PRESIDENTIAL NURSING HOMES HOLDINGS, prenamed. They have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory Provision

The first financial year shall begin on the day of incorporation and finish on 31 December 2008.

Resolutions of the Sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital, acting as foresaid, has passed the following resolutions:

- 1) The following are appointed managers of the Company for an unlimited period:
 - (i) Claudia Daxelhoffer, residing in CH-8942 Oberrieden, Feldstrasse 8, as A Manager;

(ii) Isaac Schapira, born on 16 December 1952 in Jerusalem, Israel, business man, residing at 2, Danescroft Gardens, London NW4 2ND, as A Manager;

(iii) Andrew Pettit, lawyer, born on 7 March 1968 in Cleethorpes, United Kingdom, having its professional address at 20 Balderton Street, London W1K 6TL, United Kingdom as B Manager; and

(iv) Matthias Wilke, banker, born on 23 April 1972 in Diez/Lahn, Germany, having its professional address at 20 Balderton Street, London W1K 6TL, United Kingdom, as B Manager.

2) Mrs Claudia Daxelhoffer, prenamed, is authorised to sign all Bank transactions by her sole signature.

3) The Company shall have its registered office at L-1313 Luxembourg, 2a, rue des Capucins.

Estimate of cost

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 1,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahr zweitausendundsieben, den fünfzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Notar Paul Decker, mit Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Ist erschienen:

PRESIDENTIAL NURSING HOMES HOLDINGS, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, wirksam gegründet und bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 2A, rue des Capucins in L-1313 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister von Luxemburg unter Sektion B, Nummer 123.143, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den Notar Paul Decker, am 13. Dezember 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg vom 1. März 2007, Nummer 281

hier vertreten durch Herrn Max Mayer, Angestellter, wohnhaft in L-2551 Luxembourg, auf Grund einer Vollmacht gegeben in London am 24. September 2007.

Diese Vollmacht soll nach ne varietur Paraphierung durch die Bevollmächtigte und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben, um mit ihr einregistriert zu werden.

Diese Komparentin, vertreten wie vorgenannt, beabsichtigt, eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu gründen, die folgende Satzung haben soll:

«Titel I. Rechtsform - Zweck - Benennung - Sitz - Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) errichtet, welche durch geltendes Gesetzesrecht, insbesondere durch das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in der jeweils geltenden Fassung geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Weiterentwicklung, der Verkauf und die Vermietung von jeglichen Immobilien, seien sie möbliert oder unmöbliert, und im Allgemeinen alle Immobiliengeschäfte, mit Ausnahme derjenigen, welche einem Immobilienhändler vorbehalten sind und derjenigen, welche die Platzierung von Geld und die Vermögensverwaltung betreffen.

Zweck der Gesellschaft ist es außerdem, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, alle industriellen, kommerziellen, finanziellen, privaten oder immobilienbezogenen Transaktionen, egal welcher Form, vorzunehmen, die in direktem Zusammenhang stehen mit der Gründung, Verwaltung und Finanzierung, egal welcher Form, von jeglichen Unternehmen und Gesellschaften, welche die Ausführung von jeglichen Geschäften in Übereinstimmung mit dem Gesellschaftszweck, sowie die dauerhafte oder vorübergehende Verwaltung und Entwicklung des Portfolios, welches zu diesem Zweck geschaffen ist, zum Zweck haben. Die Gesellschaft soll als Beteiligungsgesellschaft (Société de Participation Financière) gemäß den einschlägigen Bestimmungen betrachtet werden. Die Gesellschaft kann sich in jeder Form beteiligen an Geschäften, Unternehmen und Gesellschaften, welche einen mit dem Gesellschaftszweck identischen, ähnlichen oder verbundenen Zweck verfolgen oder welche die Entwicklung oder Ausweitung ihrer Tätigkeit fördern.

Art. 3. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung besteht unter dem Namen GREAT GERMAN NURSING HOMES B.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt. Er kann in jede andere Ortschaft des Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer errichtet.

Titel II. Kapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), alle voll gezeichnet und vollens eingezahlt.

Jeder Anteil gewährt das Recht an einem Bruchteil des Vermögens und des Gewinns der Gesellschaft proportional zur bestehenden Anzahl der Anteile.

Art. 7. Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind Anteilsübertragungen an Nichtgesellschafter nur mit dem vorherigen, einstimmigen Einverständnis der Gesellschafter möglich.

Die Anteile sind unteilbar, da nur ein Eigentümer pro Anteil anerkannt wird. Eine Anteilsübertragung ist für die Gesellschaft oder Dritte erst rechtsverbindlich nach Eingang an oder Annahme durch die Gesellschaft gemäß den Bestimmungen des Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches (Code Civil)

Gemäß den gesetzlichen Bestimmungen wird am Sitz der Gesellschaft ein Gesellschafter-Register geführt, in welches jeder Gesellschafter auf Verlangen Einsicht nehmen kann.

Titel III. Geschäftsführung

Art. 8. Verwaltungsrat.

8.1. Die Gesellschaft wird durch mindestens vier Verwaltungsratsmitglieder verwaltet, welche durch Beschluss des Alleingeschafters, oder der Generalversammlung der Gesellschafter, der gleichzeitig die Amtsdauer festsetzt, ernannt werden; zwei werden als Kategorie A Verwaltungsratsmitglieder bezeichnet und zwei als Kategorie B Verwaltungsratsmitglieder. Die Verwaltungsratsmitglieder müssen nicht Gesellschafter sein.

8.2. Die Verwaltungsratsmitglieder können ad nutum durch einstimmigen Beschluss des Verwaltungsrats des Alleingeschafters von ihrem Posten enthoben werden.

Art. 9. Aufgaben des Verwaltungsrats.

9.1. Jegliche Aufgaben, welche nicht gemäß dem Gesetz, oder den Bestimmungen der vorliegenden Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Kompetenzbereich des Verwaltungsrats, welcher befugt ist, jegliche Geschäfte im Rahmen des Geschäftszweckes auszuführen und zu bewilligen.

9.2. Jedes Kategorie A Verwaltungsratsmitglied und jedes Kategorie B Verwaltungsratsmitglied, jeweils gemeinsam handelnd, können für bestimmte Fälle eine umfänglich begrenzte Sondervollmacht an ein Verwaltungsratsmitglied oder an einen Dritten erteilen.

Art. 10. Verfahren.

10.1. Der Verwaltungsrat tritt so oft zusammen, wie die Interessen der Gesellschaft es verlangen, oder auf Wunsch jedes Verwaltungsratsmitgliedes gemäß den Bestimmungen möglicher, von Zeit zu Zeit zwischen den Gesellschaftern eingegangener Gemeinschaftsunternehmensabkommen.

10.2. Die schriftliche Anzeige einer Verwaltungsratskonferenz muss wenigstens 72 Stunden vor dem Datum der Konferenz an alle Verwaltungsratsmitglieder geschickt werden, außer im Notfall, in welchem Fall der Notfall im Einberufungsschreiben beschrieben werden muss.

10.3 Ein solches Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich, wenn alle Verwaltungsratsmitglieder anwesend oder vertreten sind und bestätigen, eingehend informiert gewesen zu sein sowie die Tagesordnung zu kennen. Jedes Verwaltungsratsmitglied kann schriftlich auf das Einberufungsschreiben verzichten, sei es per Originalschreiben, per Telegramm, Telex, Faxschreiben oder E-Mail.

10.4. Jedes Verwaltungsratsmitglied kann auf einer Konferenz Handlungen vornehmen, indem es ein anderes Verwaltungsratsmitglied schriftlich zu seinem Stellvertreter benennt.

10.5. Der Verwaltungsrat kann nur wirksam beraten und handeln, wenn jeweils mindestens ein Kategorie A Mitglied und ein Mitglied der Kategorie B anwesend oder vertreten sind. Verwaltungsratsbeschlüsse werden mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, wobei jeweils ein Kategorie A Mitglied und ein Kategorie B Mitglied zustimmen müssen. Die Verwaltungsratsbeschlüsse werden in einem Sitzungsprotokoll festgehalten, das von allen anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet wird.

10.6. Jedes Verwaltungsratsmitglied kann an jeder Verwaltungsratsitzung per Telefon- oder Videokonferenz oder einem anderen gleichwertigen Kommunikationsmittel, welches es den Teilnehmern erlaubt, einander zu verstehen und miteinander zu sprechen, teilnehmen. Die Teilnahme an einer Verwaltungsratsitzung mit ebensolchen Kommunikationsmitteln wird wie eine persönliche Teilnahme des Verwaltungsratsmitgliedes an einer Verwaltungsratsitzung angesehen.

10.7. Umlaufbeschlüsse, welche von allen Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet sind, sind gültig und verbindlich wie Beschlüsse, welche im Laufe einer einberufenen und abgehaltenen Verwaltungsratsitzung getroffen wurden. Die Unterschriften können sich in einem einzigen Dokument oder in mehreren identischen Kopien des Umlaufbeschlusses befinden und können durch Telefax oder Brief nachgewiesen werden.

Art. 11. Vertretung. Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten rechtskräftig verpflichtet durch die gemeinschaftliche Unterschrift jeweils eines Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A und eines Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B

oder durch die alleinige oder gemeinschaftliche Unterschrift der Person oder der Personen, an welche Vertretungsmacht gemäß den Bestimmungen von Artikel 9.2. der vorliegenden Satzung übertragen wurde.

Titel IV. Entscheidungen des Alleingeschafters - Gemeinsame Entscheidungen mehrerer Gesellschafter

Art. 12. Befugnisse und Stimmrechte.

12.1 Der Alleingeschafter übt die Befugnisse aus, die gemäß den Bestimmungen des oben genannten Gesetzes vom 10. August 1915 der Gesellschafterversammlung übertragen sind.

12.2 Falls es mehrere Gesellschafter gibt, hat jeder von ihnen Stimmrechte proportional zu den von ihm gehaltenen Gesellschaftsanteilen.

12.3 Jeder Gesellschafter kann jede natürliche oder juristische Person zu seinem Bevollmächtigten zur Vertretung bei Generalversammlungen ernennen, und zwar durch schriftliche Vollmacht in Form eines Briefes, Telegramms, Telex, Telefax oder einer E-Mail.

Art. 13. Form - Quorum - Mehrheit.

13.1 Falls die Anzahl der Gesellschafter 25 oder weniger beträgt können Gesellschafterbeschlüsse durch Umlaufbeschluss gefasst werden, deren Text allen Gesellschaftern schriftlich, sei es als Original oder per Telegramm, Telex, Telefax oder E-Mail, gesendet sein muss. Die Gesellschafter geben ihre Stimme ab, indem sie den Umlaufbeschluss unterzeichnen. Die Unterschriften der Gesellschafter können sich in einem einzigen Dokument oder in mehreren identischen Kopien des Umlaufbeschlusses befinden und können durch Telefax oder Brief nachgewiesen werden.

13.2 Gesellschafterbeschlüsse können nur durch einstimmigen Beschluss des Verwaltungsrats des Alleingeschafters gefasst werden.

Titel V. Geschäftsjahr - Bilanz - Gewinnverteilung

Art. 14. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember des gleichen Jahres.

Art. 15. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres, per einunddreißigsten Dezember, werden ein Bericht über die der Aktiva und Passiva der Gesellschaft und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung, abzüglich Aufwendungen, Kosten, Belastungen Abschreibungen und Rückstellungen ist der Nettogewinn der Gesellschaft.

Jedes Jahr werden fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft der gesetzlichen Reserve der Gesellschaft zugeführt, solange bis die gesetzliche Reserve ein Zehntel des Kapitals beträgt. Sollte zu irgendeinem Zeitpunkt aus welchem Grunde auch immer die gesetzliche Reserve unter ein Zehntel des Gesellschaftskapitals fallen, so muss die jährliche Zuführung von fünf Prozent wieder aufgenommen werden bis das Ein-Zehntel-Verhältnis wieder hergestellt ist.

Der Überschuss wird dem Alleingeschafter zugeteilt oder, falls mehrere Gesellschafter vorhanden sind, unter diesen verteilt. Dieser bzw. diese können jedoch durch Mehrheitsentscheidung gemäß den einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen entscheiden, dass der Gewinn, nach Abzug jeglicher Reserven, auf das folgende Jahr übertragen oder einer außergesetzlichen Reserve zugeführt wird.

Titel VI. Auflösung

Art. 16. Die Gesellschaft wird nicht automatisch durch den Tod, die Insolvenz, die gerichtliche Entmündigung oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter aufgelöst.

Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, so wird die Liquidation vom oder von den Verwaltungsratsmitglied(ern) im Amt oder, in Ermangelung dessen, von einem oder mehreren Liquidatoren, vom Alleingeschafter oder von der Generalversammlung der Gesellschafter ernannt, ausgeführt. Der oder die Liquidator(en) ist bzw. sind mit umfassenden Vollmachten zur Realisierung der Aktiva und zur Zahlung der Passiva ausgestattet.

Die Aktiva der Liquidation werden, nach Abzug der Passiva, dem Alleingeschafter zugeteilt, oder gegebenenfalls unter die Gesellschafter im Verhältnis ihrer Anteile aufgeteilt.

Titel VII. Allgemeine Bestimmungen

Art. 17. Auf alle Angelegenheiten, die in der vorliegenden Satzung nicht geregelt sind, finden die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in der jeweils geltenden Fassung Anwendung.»

Zeichnung und Einzahlung

Alle Anteile wurden gezeichnet durch die Gesellschaft mit beschränkter Haftung PRESIDENTIAL NURSING HOMES HOLDINGS, vorgenannt, und vollständig in bar eingezahlt, so dass ab heute der Gesellschaft der Betrag von zwölftausendfunfhundert Euro (12.500,- EUR) zur Verfügung steht, wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt zum Gründungszeitpunkt und endet am 31. Dezember 2008.

Beschlüsse des Alleingeschafters

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der Alleingeschafter welcher das Gesamtkapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1) Es werden zu Verwaltungsratsmitgliedern auf unbestimmte Zeit ernannt:

(i) Frau Claudia Daxelhofer, wohnhaft in CH-8942 Oberrieden, Feldstrasse, 8, zum Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A,

(ii) Herrn Isaac Schapira, Kaufmann, geboren am 16. Dezember 1952 in Jerusalem, Israel, wohnhaft in 2, Danescroft Gardens, London NW4 2ND, Großbritannien, zum Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A,

(iii) Herrn Andrew Pettit, Anwalt, geboren am 7. Mai 1968 in Cleethorpes, England, mit beruflichem Sitz in 20 Baiderton Street, London W1K 6TL, Großbritannien, zum Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B,

(iv) Herrn Matthias Wilke, Banker, geboren am 23. April 1972 in Diez/Lahn, Deutschland, mit beruflichem Sitz in 20 Baiderton Street, London W1K 6TL, Großbritannien, zum Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B.

2) Frau Claudia Daxelhofer, vorbenannt, ist autorisiert alle Bankabwicklungen durch ihre alleinige Unterschrift zu tätigen.

3) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1313 Luxemburg, 2a, rue des Capucins.

Kostenschätzung

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Gebühren, Vergütungen und Auslagen in welcher Form auch immer, welche die Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde zu tragen hat, oder welche ihr im Zusammenhang mit ihr auferlegt werden, beläuft sich auf ungefähr 1.500,- EUR.

Der unterzeichnete Notar, welcher englisch versteht und spricht, bestätigt hiermit, dass der Text der vorliegenden Satzung auf Wunsch der Erschienenen in englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, dass es der Wunsch der Erschienenen ist, dass im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text der englische Text Vorrang hat.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Bevollmächtigten der Erschienenen, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Mayer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, LAC/2007/31203. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): R. Jungers.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 25. Oktober 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007131877/206/338.

(070151977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

HCC S. à r.l., High Care Concept S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5418 Ehnen, 7, Am Stach.

R.C.S. Luxembourg B 33.517.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007131530/8216/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08448. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070152422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Komorniki Logistic Parc S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 133.037.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the third of October;

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. IIG HOLDING NV/SA, a Belgium company, with registered office at B-9300 Aalst, Trangel 58, Noord III, duly represented by Me Charles Duro, by virtue of a proxy dated October 2nd, 2007, which, initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

2. BELF6 LIMITED, a Jersey company, with registered office at Jersey, JE4 8XR, St Helier, 47-49, La Motte Street, Standard Bank House, duly represented by Me Karine Mastinu, by virtue of a proxy dated October 2nd, 2007, which, initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which they form among themselves:

Art. 1. Formation. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Objects. The object of the Company is to conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate, and also the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»). For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law; it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as banking activity.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name KOMORNIKI LOGISTIC PARK S.à.r.l.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to these Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share Capital. The share capital is fixed at twelve thousand and four hundred euro (12,400.- Eur) represented by one thousand two hundred and forty (1,240) shares with a nominal value of ten euro (10.- Eur) each.

Art. 7. Changes to Share Capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 15 of the Articles.

Art. 8. Ranking. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Shareholders. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfers. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Register of Shares. There will be held at the registered office a register of shares which may be inspected by each shareholder.

Art. 12. Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 13. Management. The Company is managed by one or several manager(s). The manager(s) need(s) not to be shareholder(s). The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with. As long as there is only one manager the Company shall be bound by his sole signature and as soon as there are four or more managers by the joint signature of any three managers.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager(s).

The manager(s) shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders.

The manager(s) may decide to pay an interim dividend on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution provided always that the amount to be distributed by way of interim dividend may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of these Articles.

Art. 14. Management Liability. The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the company.

Art. 15. Shareholders Matters. In the case of a single shareholder, said shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital.

Art. 16. Financial Year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 17. Accounts. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers shall prepare a balance sheet and, where required, an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the annual accounts at the Company's registered office.

Art. 18. Statutory Reserve and Dividends. The credit balance of the profit and loss account of the Company, after deduction of general expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year an amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the statutory reserve. This allocation shall cease to be compulsory when the statutory reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued capital, but such allocation shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has reduced to below the statutory minimum.

The balance of the annual net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Art. 20. Incorporated Provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st December 2007.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed a number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares
IIG HOLDING NV/SA prenamed:	4,960	496
BELF6 LTD prenamed	7,440	744
Total:	12,400	1,240

Proof of such payment has been given to the undersigned notary, so that the amount of twelve thousand and four hundred euro (12,400.- Euro) is as of now available to the company.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately thousand eight hundred Euro.

General Meeting of Shareholder

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions.

1. Are appointed as Managers for an undetermined period of time:

- Mr Filip Schelfhout, company director, born on July 9th, 1962 in Aalst (Belgium), residing at Hofstraat, 34a in Kerksken (B-9451), Belgium.

- Mr Bart De Sitter, company director, born on August 13th, 1969 in Antwerpen (Belgique), residing at B-2800 Mechelen, Nonnenstraat, 2, Belgium.

- Mr Duncan Philip Sebastian Hickman, company director, born on March 30th, 1968 in Stourport on Severn (UK), residing at Maison de Douet, rue de la Golarde in St Lawrence, Jersey.

- Mr David Voisin, company director, born on December 25th, 1965 in Jersey residing at Firwood, rue de la Vista in St Lawrence, Jersey (JE3 1ED).

The Company shall be bound in all matters by the joint signature of any three managers.

2. The Company shall have its registered office at 10, rue Nicolas Adames, in Luxembourg (L-1114).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surname, name, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

French version:

L'an deux mille sept, le trois octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. IIG HOLDING NV/SA, une société de droit belge, ayant son siège social à B-9300 Aalst, Tragel, 58, Noord III, représentée aux fins des présentes par M^e Charles Duro, aux termes d'une procuration délivrée en date du 2 octobre 2007, laquelle procuration, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps que lui.

2. BELF6 LTD, une société de droit de Jersey, ayant son siège social à Jersey, JE4 8XR, St Helier, 47-49, La Motte Street, Standard Bank House, représentée aux fins des présentes par M^e Karine Mastinu, aux termes d'une procuration délivrée en date du 2 octobre 2007, laquelle procuration, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps que lui.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Constitution. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la réalisation de toutes opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles, ainsi que la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées» et chacune une «Société Apparentée»). Pour cet article, une société est considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société, si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise; il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination sociale. La Société a comme dénomination KOMORNIKI LOGISTIC PARC S.à.r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du gérants, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital Social. Le capital social est fixé à douze mille quatre cent Euros (12.400,- Eur) représenté par mille deux cent quarante (1.240) parts sociales avec une valeur nominale de dix euros (10,- Eur) chacune.

Art. 7. Modifications du Capital Social. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 15 des Statuts.

Art. 8. Rang des parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société proportionnellement au nombre de parts sociales émises.

Art. 9. Associés. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Transferts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Registre des parts sociales. Il est tenu au siège social un registre des parts sociales dont tout associé pourra prendre connaissance.

Art. 12. Dissolution. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 13. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s). Le(s) gérant(s) n'est/ ne sont pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant(s) peut/ peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés détenant au moins les trois quarts du capital de la Société.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a/ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés. Aussi longtemps qu'il n'y a qu'un seul gérant, la Société est valablement engagée par sa seule signature, et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de trois des gérants.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du/des gérant(s).

Le(s) gérant(s) aura/auront le pouvoir de donner des procurations spéciales pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le(s) gérant(s) aura le pouvoir de donner des procurations spéciales pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le(s) gérant peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu de la Loi ou des Statut.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 15. Pouvoirs des Associés. En cas d'associé unique, il exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un bilan, et, si nécessaire, un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société.

Art. 18. Réserve légale et dividendes. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net de la Société.

Chaque année, sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale. Cette allocation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devra être reprise jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve en dessous du minimum légal.

Le solde du bénéfice annuel pourra être distribué aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social.

Art. 19. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Art. 20. Dispositions finales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit un nombre de parts sociales et ont libéré en espèces les montants suivants:

Associés	Capital souscrit	Nombre de parts sociales
IIG HOLDING NV/SA, prénommée:	4.960	496
BELF6 LTD, prénommée	7.440	744

Total: 12.400 1.240

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de douze mille quatre cent Euros (12.400,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille huit cents Euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Filip Schelfhout, administrateur de sociétés, né le 9 juillet 1962 à Aalst (Belgique), demeurant au Hofstraat, 34a à Kerksken (B-9451), Belgique

- Monsieur Bart De Sitter, administrateur de sociétés, né le 13 août 1969 à Antwerpen (Belgique), demeurant au B-2800 Mechelen, Nonnenstraat, 2, Belgique.

- Monsieur Duncan Philip Sebastian Hickman, administrateur de sociétés, né le 30 mars 1968 à Stourport on Seven (UK), demeurant à Maison du Douet, rue de la Golarde, St Lawrence, Jersey.

- Monsieur David Voisin, administrateur de sociétés, né le 25 décembre 1965 à Jersey, demeurant à Firwood, rue de la Vista, St Lawrence, Jersey (JE3 1ED).

La Société sera en toute matière valablement engagée par la signature conjointe de trois des gérants.

2. Le siège social de la société est établi au 10, rue Nicolas Adames, à Luxembourg (L-1114).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Duro, K. Mastinu, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, Relation: LAC/2007/29898. — Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007131881/211/315.

(070151991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Société de Participations François Muller, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 31, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 19.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 24 octobre 2007.

Pour SOCIETE DE PARTICIPATIONS FRANCOIS MULLER

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L

Signature

Référence de publication: 2007131548/1345/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08405. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070152271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Société Financière d'Essai S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 53.173.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2007131332/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00614. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Glacier Luxembourg One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 101.087.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GLACIER LUXEMBOURG ONE S. A R.L.
MERCURIA SERVICES S.A.
Mandataire
Signature

Référence de publication: 2007131330/1005/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00666. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Etude et Propagation du Yoga Asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8245 Mamer, 16, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg F 768.

Compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2007

Etaient présents:

Lorang Nathalie
Tramarin Julien
Duchamp Daniel
Lecaillon Didier

1. L'ordre du jour a été approuvé à l'unanimité
2. Le siège de l'association est transféré à Mamer, rue de la Libération, 16, chez Madame Fiegen Kaen.

Rumelange, le 25 juin 2007.

N. Lorang / J. Tramarin.

Référence de publication: 2007131773/4556/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00516. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070152311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Restaurant Pepe Bar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2265 Luxembourg, 35, rue de la Toison d'Or.
R.C.S. Luxembourg B 78.161.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007131336/2741/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00419. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Telicse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 36.441.

—

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007131337/664/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04200. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

INVESCO PIT (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.720.

—

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007131338/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09600. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Opaline Investissements S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 53.437.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 septembre 2007

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance. Monsieur Norbert Schmitz et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A. et FMS SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

OPALINE INVESTISSEMENTS S.A.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007131489/1023/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06169. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Thollon 30 SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5441 Remerschen, 28, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg E 3.771.

—

STATUTS

L'an deux mille sept, le neuf octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- Monsieur Christian Bellegarde, diplômé d'étude supérieure spécialisée en droit notarial, demeurant à F-92700 Colombes, 5, rue Hoche, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de gérant de:

2.- la société à responsabilité limitée SCHENGEN CONSULT S.à r.l. ayant son siège social à L-5441 Remerschen, 28, route de Mondorf

Lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils vont constituer entre eux:

I. Objet, Dénomination, Durée, Siège

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la location et la mise en valeur de tous immeubles pour compte propre.

La société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières ou financières et plus particulièrement cautionner toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son prédit objet ou susceptibles de le favoriser.

Art. 2. La société civile immobilière prendra la dénomination: THOLLON 30 SCI.

Art. 3. Le siège social est établi dans la Commune de Schengen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché par simple décision des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre, par lettre recommandée à ses co-associés.

Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les éléments de l'état de situation serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

II. Apports, Capital, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à mille euros (1.000,- EUR) divisé en cent parts (100) parts sociales de dix euros (10,- EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Christian Bellegarde, une part,	1
2.- SCHENGEN CONSULT S.à r.l., quatre-vingt-dix-neuf parts	99
Total: cent parts	100

Toutes les parts sont entièrement libérées par des versements en espèces dans la caisse de la société.

Art. 6. Les transmissions des parts sociales s'opéreront en observant l'article 1690 du Code civil. Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être transmises entre vifs ou pour cause de mort à des tiers ou non-associés, hormis le cas des descendants en ligne directe, qu'avec l'agrément de tous les associés, ces derniers, en cas de refus d'agrément, s'obligent à reprendre les parts moyennant paiement de leur valeur, à fixer par voie d'expertise des éléments de l'état de situation.

Art. 7. Chaque part donne droit à la propriété sociale et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs les associés sont tenus des dettes de la société chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les associés essayeront dans la mesure du possible d'obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un des associés.

L'incapacité juridique, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou plusieurs des associés ne mettront pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'incapacité, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus pour l'exercice de leurs droits de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

III. Gestion de la Société

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et la durée de leur fonction.

Le ou les gérants représenteront la société tant en justice que vis-à-vis de tiers.

IV. Assemblée Générale

Art. 11. Les associés se réunissent en assemblée générale toutes les fois que les affaires de la société ou les associés représentant un quart du capital social le requièrent.

Art. 12. Les convocations aux assemblées ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés quinze jours au moins à l'avance avec indication sommaire de l'objet de la réunion.

L'assemblée pourra même se réunir sur simple convocation verbale et sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 13. Tous les associés ont droit d'assister à l'assemblée générale et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un mandataire. L'assemblée ne pourra délibérer que si au moins la moitié des associés, représentant la moitié des parts émises, est présente ou représentée.

Lorsque l'assemblée générale est appelée à délibérer dans les cas prévus à l'article 16 ci-après, elle doit être composée au moins des trois quarts des associés représentant les trois quarts de toutes les parts.

Si ces conditions ne sont pas remplies l'assemblée est convoquée à nouveau et elle délibère valablement, quel que soit le nombre des associés et des parts qu'ils représentent, mais uniquement sur les points ayant figuré à l'ordre du jour de la première réunion.

Art. 14. Toutes les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf ce qui est stipulé aux articles 13 alinéa 2 et 16 où les décisions devront être prises à la majorité des trois quarts.

Chaque associé présent ou représenté à l'assemblée a autant de voix qu'il a de parts, sans limitation.

Art. 15. L'assemblée générale ordinaire annuelle entend le rapport de la gérance, discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle autorise tous actes excédant les pouvoirs du ou des gérants. Elle nomme les gérants et fixe leurs pouvoirs, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

Art. 16. L'assemblée générale statuera à la majorité des trois quarts des parts émises sur les propositions de modification des statuts, notamment d'augmentation ou de réduction du capital et de la division afférente en parts sociales; de dissolution, de fusion ou scission ou de transformation en société de toute autre forme, d'extension ou de restriction de l'objet social.

Art. 17. Les délibérations des assemblées sont consignées sur un registre spécial signé par les associés.

V. Etats de situation et répartition du bénéfice

Art. 18. La gérance tient une comptabilité régulière des opérations sociales. Elle établira au 31 décembre.

Les produits nets de la société, constatés par l'état de situation annuelle, déduction faite des frais généraux, des charges sociales et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Ce bénéfice, sauf la partie qui serait mise en réserve par l'assemblée générale ordinaire, sera distribué entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 19. Toutes contestations éventuelles, qui peuvent s'élever entre associés ou entre la société et un associé ou ayant-droit d'associé au sujet des affaires sociales pendant le cours de la société, ou de sa liquidation, sont soumises à la juridiction du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A cette fin, tout associé ou ayant-droit d'associé doit faire élection de domicile au siège de la société. A défaut de pareille élection de domicile toutes assignations, significations sont valablement faites au parquet du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

VI. Disposition générale

Art. 20. Les articles 1832 à 1872 du Code civil ainsi que les dispositions de la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouvent leur application partout, où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 1.000,- EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et ensuite les associés, présent et représentés comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social se considérant tous comme valablement convoqués se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Gérance

Est nommé gérant pour une durée indéterminée Monsieur Christian Bellegarde, prénommé, qui aura tous pouvoirs pour engager la société par sa signature individuelle, y compris ceux de donner hypothèque et mainlevée.

Siège

L'adresse du siège social est établie à L-5441 Remerschen, 28, route de Mondorf.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Bellegarde, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, Relation: LAC/2007/30594. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 24 octobre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007131883/206/129.

(070152297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Evento S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 126.

R.C.S. Luxembourg B 95.766.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 7 novembre 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007131805/1611/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2006, réf. LSO-BV05263. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070151995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Bétons et Matériaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 98, rue du Grünewald.

R.C.S. Luxembourg B 78.201.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 24 octobre 2007.

Pour BETONS ET MATERIAUX S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2007131550/1345/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08402. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070152275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Cloos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 33, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 6.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 24 octobre 2007.

Pour CLOOS S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L

Signature

Référence de publication: 2007131546/1345/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08411. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070152262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Gast Michels S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7256 Walferdange, 34, rue Josy Welter.

R.C.S. Luxembourg B 119.909.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 24 octobre 2007.

Pour GAST MICHEL'S SARL

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L

Signature

Référence de publication: 2007131535/1345/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08422. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070152253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Apache Luxembourg Holdings I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 165.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 115.955.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007131331/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00672. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Irenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 114.918.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Pour IRENNE S.A.

MERCURIA SERVICES S.A.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2007131328/1005/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00655. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Materis Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 83.500.000,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 115.397.

Les comptes annuels au 31 mai 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007131329/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00653. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Onyx S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 83.045.

Conformément à l'article 79 § 1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre
de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007131318/1383/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00540. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Immobiliare Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 81.568.

Conformément à l'article 79 § 1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre
de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007131317/1383/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00537. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070151816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Ceratool, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Roeser, Zone Industrielle de Livange.

R.C.S. Luxembourg B 20.600.

Le bilan au 28 février 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007131560/1100/11.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09479. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070152112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2007.